

DEPARTEMENT DU GARD

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST CHRISTOL DE RODIÈRES 30760

N°33/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Saint-Christol-de-Rodières régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Nathalie FORGEROU, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE :	9
NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS :	7
NOMBRE DE PROCURATION :	1
NOMBRE DE SUFFRAGE :	8
Date de convocation :	le 02 décembre 2024

Présents : Mmes, Nathalie FORGEROU, Virginie VERAN,
Karine GAILLARD, Edith
MARSCHAL
Mrs Hervé CLEMENT, Manuel CABANERO,
Robert HAMON

Pouvoir : Mme Magali ARNAL donne procuration à Mme
Edith MARSCHAL

Absent : Mr Olivier GUEDON

Secrétaire de séance : Monsieur Hervé CLEMENT

OBJET : LOYER LOGEMENT N°4 (13 A PLACE DE L'ÉGLISE)

Vu la délibération n°013/2017 du Conseil municipal en date du 20/03/2017, portant détermination des loyers communaux situés 13 Place de l'église - le village – 30 760 Saint Christol-de-Rodières.

Vu le départ du locataire de l'appartement communal n°4 situé au 13 Rue de l'église – 30 760 Saint Christol de Rodières en date du 31 août 2024,

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'appartement ci-dessus mentionné sera de nouveau à la location et qu'il faut déterminer le montant mensuel du loyer.

Considérant qu'il résulte des dispositions combinées des articles L2121-29 et L2122-21 du code des collectivités territoriales que le Maire ne peut conclure un bail sans que le montant de la location n'ait été préalablement fixé par délibération du conseil municipal,

Description du logement communal :

Appartement d'une superficie de 40m² composée comme suit :

Au 1^{er} étage : une terrasse donnant accès à la porte d'entrée, 1 salle de séjour, 1 cuisine, 1 salle de bain avec WC, 1 cage d'escalier donnant accès à 1 chambre au 2^{ème} étage

Une caution égale à 1 mois de loyer devra être versée à la signature du bail.

Madame le Maire après description du logement de 40 m² propose de louer ce logement, au prix de 330 € hors charges

L'ensemble des membres du Conseil municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité le montant du loyer mensuel d'un montant de 330 € hors charges

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Certifié exécutoire par Madame Nathalie FORGEROU, Maire, compte tenu la transmission en préfecture le 16 décembre 2024 et de la publication le 16 décembre 2024. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Madame Le Maire

Nathalie FORGEROU

